

BUREAU D'INSPECTION CONTRACTUELLE

**« L'administration de la mairesse doit cesser de se traîner les pieds » - Xavier Léger**

**Longueuil, 11 juin 2018** – Le chef de l'opposition Xavier Léger souhaite que le Bureau d'inspection contractuelle (BIC) qui sera mis en place à Longueuil s'inspire des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres juridictions et dispose des ressources nécessaires pour assurer son indépendance. Ce dernier indique que son dirigeant devrait être nommé par le Conseil municipal de Longueuil, et lui faire rapport de ses activités une fois par année.

« La lutte à la collusion est une priorité pour Longueuil Citoyen - Équipe Josée Latendresse. Le sujet commande une vigilance de tous les instants. On souhaite la mise en place rapide du Bureau d'inspection contractuelle. On ne peut pas ignorer le fait que des villes comme Montréal et Laval ont agi rapidement depuis 2014, et que Longueuil traîne toujours de la patte. Même Saint-Jérôme a été plus rapide que nous en le mettant sur pied en mars 2017. C'est peu dire ! », de mentionner Xavier Léger.

Rappelons que le 30 août 2017, l'administration de la mairesse indiquait le lancement des travaux visant la création d'un Bureau d'inspection contractuelle à Longueuil. Organisme dont la mise en place était «souhaité pour le début 2018». Un organisme qui devait veiller notamment à la lutte à la corruption et à la collusion dans toutes les étapes du processus contractuel.

De plus, soulignons que la ville de Longueuil attire très peu de soumissionnaires à ses appels d'offres. Au sein des deux derniers conseils de ville, près de 15 M \$ de contrats ont été adjudiés avec moins de trois soumissionnaires. Une situation préoccupante qui invite à un examen approfondi de nos pratiques.

Pour le chef de l'opposition, « le BIC devrait être en mesure de recommander au Conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation ou d'exécution de contrats. Il devrait aussi être en mesure de former les membres du Conseil ainsi que les employés municipaux pour qu'ils deviennent des agents actifs dans la lutte à la collusion et dans l'adoption de pratiques éthiques en matière d'intégrité. »